



Défi Vélo

Agen 2015

Arrivée au centre des congrès
le jeudi 24 Septembre 2015 de 14h à 16h



« Défi vélo »

Jeudi 24 septembre 2015

En 2015, renouvez le défi !

Rejoignez-nous au parc des Expositions d'Agen depuis votre département d'origine.

Additionnez le nombre de km parcourus par les participants de chaque équipe.

Et faites gagner votre département !

L'arrivée des concurrents devra se faire le **jeudi 24 septembre 2015 entre 14h et 16h** sur le site du Congrès.

Un apéritif ainsi qu'une cérémonie de remise des récompenses aura ensuite lieu à 17h30.



Pour plus de renseignements : www.congres2015-pompiers.fr



REGLEMENT

Article 1 – Organisation

Les sapeurs-pompiers de Lot-et-Garonne réunis au sein du Comité d'Organisation Congrès National d'Agen / Lot-et-Garonne (COCNA) organisent, à l'occasion du 122^{ème} congrès de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France (FNSPF) à Agen, le 3^{ème} challenge "Défi Vélo 2015", qui veut devenir le trait d'union entre les différents Départements et la Ville organisatrice du Congrès National.

Le congrès d'Agen (Lot-et-Garonne) se déroulera du 23 au 26 septembre 2015.

L'accueil des coureurs et des accompagnateurs en provenance de toute la France est prévu le jeudi 24 septembre 2015 de 14h00 à 16h00 sur le site du Centre de Congrès d'Agen. Ce 3^{ème} challenge "Défi Vélo 2015" est organisé en association avec la Coordination Française de Cyclisme des Sapeurs-Pompiers (CFCSP).

Article 2 - Objectifs

Relier son Département, Ville, Préfecture ou autre, au choix de l'équipe de l'Union Départementale, à la Ville organisatrice du Congrès de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France (FNSPF), Agen en septembre 2015, à Vélo, Seul, en Groupe, en Intégralité, ou en Relais.

Le 3^{ème} challenge "Défi Vélo 2015", mis en jeu, sera remis à l'équipe ou aux coureurs ayant accomplis le plus grand nombre de kilomètres cumulés (addition du nombre de kilomètres parcourus par tous les coureurs) et bonifications.

La bonne foi étant de mise dans un challenge amical, les équipes déposeront à l'avance leur parcours et plan de route prévus, décrivant les étapes et le nombre de kilomètres, les noms des coureurs. A l'arrivée à Agen, les équipes signeront la feuille de route, attestant des kilomètres réalisés. En cas d'égalité, le jury officiel de la CFCSP et du COCNA sera souverain et pourra prendre en compte des critères comme l'âge ou la mixité des équipes.

Article 3 – Condition de participation

A – Peuvent participer au challenge "Défi Vélo 2015" tous les adhérents à la Fédération Nationale des Sapeurs-pompiers de France en qualité de membres actifs ou de membres associés, qu'ils soient Sapeurs-Pompiers ou Personnels Administratifs et Techniques des Services Départementaux d'Incendie et de Secours, âgés de plus de 18 ans.

Ils devront de plus être adhérents à leur Union Départementale (signature du Président de l'UD sur le bulletin d'engagement de l'équipe)
On entend par adhérents, les membres à jour de leur cotisation suivants :

- Membres actifs : les sapeurs-pompiers volontaires, professionnels, militaires (BSPP, BMPM, UIISC, en activité)
- Membres associés : les anciens sapeurs-pompiers, les sapeurs-pompiers ayant spécifiquement en charge les services d'incendie et de secours dans les entreprises et les services public, les personnels administratifs techniques et spécialisés des services d'incendie et de secours, des Unions départementales et régionales et de la fédération (FNSPF).

Peuvent également participer les sapeurs-pompiers de MONACO en activité.

B – Le nombre de coureurs et accompagnateurs par département n'est pas limité à priori. Il ne s'agit pas d'une compétition au sens usuel du terme, mais d'un challenge visant à réunir des personnes mues par le même objectif. Les équipes constituées par département, pourront comprendre autant de participants qu'elles le souhaitent, mais ceux-ci devront impérativement, tout le au long du parcours, respecter le code de la route et notamment les règles liées au déplacement de groupes de cyclistes.

C - Aucune sélection n'est effectuée pour participer, les coureurs de tous les niveaux peuvent s'engager à la seule condition d'appartenir à une unité de sapeurs-pompiers depuis le 1^{er} janvier de l'année en cours.

Attention : Tout faux document établi dans le but d'engager un participant qui ne répond pas aux critères entraînera la disqualification de l'équipe

D – La participation d'une délégation étrangère pourra être autorisée après étude de la candidature par la COCNA et la CFCSP.

Article 4 – Engagements :

Les coureurs et accompagnateurs devront obligatoirement remplir le bulletin d'engagement pour participer au challenge "Défi Vélo 2015", avec l'attestation de l'Union Départementale signée par le président de l'UD.

Un certificat médical (qui peut être collectif), établi par un médecin sapeur-pompier ou par un médecin du sport (datant de moins d'un an).

Article 5 – Frais d'engagement et Inscription :

A – Les frais d'engagement de 5,00 € par coureur et 3,00 € par accompagnateur seront demandés pour s'inscrire à participer au challenge "Défi Vélo 2015"

Tous les frais d'engagements devront être accompagnés du chèque d'inscription libellé à l'ordre de : **CFCSP**

B – Toutes les demandes d'engagements devront être accompagnées du dossier complet par équipe avant le 1^{er} septembre 2015. L'inscription au challenge n'implique aucune prestation d'hébergement ou de restauration par le COCNA 2015 et la CFCSP. Les équipes doivent gérer leurs parcours et leur séjour à Agen.

+

Important : Aucune demande d'inscription ne sera prise en compte au-delà de la date limite de réception des inscriptions (1^{er} septembre 2015, cachet de la poste faisant foi).

Article 6 – Programme :

Jeudi 24 septembre 2015 : accueil sur le site de 14h00 jusqu'à 16h00, remise du challenge à 17h00, point presse, vin d'honneur.

Article 7 – Droit et obligation du Comité d'organisation et de la CFCSP :

A – Droits :

L'engagement au challenge "Défi Vélo 2015", implique que les coureurs et accompagnateurs aient bien pris connaissance du règlement du COCNA 2015 et de la CFCSP et qu'ils en acceptent toutes les clauses. Le responsable devra signer sur le bulletin d'engagement la mention manuscrite "Ayant pris connaissance du règlement".

Les coureurs et accompagnateurs doivent se soumettre à toutes les formalités exigées pour les contrôles avant le départ et après l'arrivée (remise du challenge, point presse, etc....).

B – Sanctions :

Le jury du COCNA 2015 et de la CFCSP est habilité à disqualifier toute équipe ne respectant pas le règlement.

C – Droit à l'image :

Tous les participants acceptent que les images (photographies, vidéos,...), sur lesquelles ils sont susceptibles de figurer soient utilisées sur nos différents supports (brochure, site internet, etc....).

Article 8 – Sécurité :

A – Tous les participants, individuels ou en équipes s'engagent à respecter le code de la route tout le long de leur parcours, où ils seront considérés comme en randonnée privée.

B – Les éventuels véhicules accompagnateurs ne devront pas être une gêne à la circulation des autres usagers de la route, tout au long de leur parcours. **A leur arrivée à proximité du Centre de Congrès d'Agen, les véhicules accompagnateurs devront impérativement être stationnés sur le parking « visiteurs ». Les cyclistes devront impérativement utiliser les pistes cyclables à l'approche du Centre de Congrès d'Agen.**

C – Le port du casque réglementaire conforme au règlement de la Fédération Française de Cyclisme (FFC) est obligatoire durant tout le long de l'étape à tous les coureurs, ainsi qu'une tenue adaptée aux conditions de circulation et de visibilité. Pour le parcours de nuit ou durant des périodes de faible luminosité, les cyclistes devront respecter le code de la route qui impose le port du gilet haute visibilité, les bicyclettes seront équipées de dispositifs d'éclairages avant et arrière. Les accompagnateurs devront également porter des gilets de haute visibilité.

Article 9 – Classements :

A – Classement :

Il sera établi un classement de chaque équipe ou participation individuel.

Seront pris en compte, le nombre de kilomètres réellement parcourus à vélo depuis la ville de départ jusqu'à Agen par l'ensemble des participants, sur la déclaration du responsable de l'équipe ou du participant.

B – Challenge "Défi Vélo 2015" :

Un challenge sera remis à l'équipe cumulant le plus de points (addition du nombre de kilomètres parcourus par tous les coureurs) et éventuellement d'autres lots pourront être remis aux participants ou équipes.

Ce challenge n'est pas acquis définitivement et pourra être remis en jeu lors des prochaines éditions du Congrès National de la FNSPF, selon le souhait du comité d'organisation et de la CFCSP.

C – Diffusion des classements :

Les organisateurs pourront publier les classements. Ils seront à la disposition des participants à l'occasion de la cérémonie de remise du challenge et des lots, et sur les sites internet du COCNA (www.congres2015-pompiers.fr) et de la CFCSP (www.cfcsp.fr).

Article 10 – Aptitude physique et assurance :

A – Aptitude physique :

Il est obligatoire que tous les participants au challenge "Défi Vélo 2015" à Agen s'assurent auprès d'un médecin de leur aptitude à pratiquer le cyclisme. Un certificat médical (ci-joint au dossier) datant de moins d'un an devra être annexé au bulletin d'engagement.

B – Assurances :

Tous les participants au challenge "Défi Vélo 2015" à Agen doivent être assurés pour les risques corporels et matériels se rapportant à la pratique du cyclisme dans le cadre de leur Union Départementale des Sapeurs-Pompiers.

Les organisateurs seront assurés pour les responsabilités qui leur incombent. Toutefois, le COCNA 2015 et la CFCSP décline toute responsabilité en matière de vol ou de détérioration des effets et des machines des participants, que ce soit tout au long du parcours, ou sur le site du congrès national à Agen.

Les dossiers complets doivent être envoyés à : la Coordination Française de Cyclisme des Sapeurs-pompiers (CFCSP)

Adresse : CFCSP 12, rue Saulnier 78410 BOUAFLE

Téléphone : 06.14.20.79.10 Email : martel.cocmef@orange.fr Site Internet : www.cfcsp.fr

**La date limite de réception des inscriptions est fixée au :
[1^{er} septembre 2015 le cachet de la poste faisant foi.](#)**